



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

LE 06 JUIN 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, tenue le sixième jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-trois (2023-06-06), sous la présidence du maire-suppléant. La directrice générale/greffière-trésorière agit à titre de secrétaire.

PRÉSENCES :

Le maire-suppléant, madame Suzanne Choinière et messieurs les conseillers François Vadnais, Gilbert Cabana, Benoit Isaia, Alexandre Picard et Bertrand Dubé. Également sont présents, la directrice générale/greffière-trésorière madame Annie Lessard qui agit à titre de secrétaire.

ABSENT

Monsieur Marcel Gaudreau

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire-suppléant souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu'il y a **QUORUM**, elle demande de l'enregistrer au procès-verbal.

2023-06-114

OUVERTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉ par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents que la session ouvre à 19h30.

2023-06-115

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, et la secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DUMENT APPUYÉ par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour est adopté, en rajoutant les sujets de dernière heure et laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** ».

ORDRE DU JOUR

PRÉSENCES

CONSTATATION DU QUORUM

1- **OUVERTURE DE LA SESSION**

2- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3- **ADOPTION PROCÈS-VERBAL: MAI 2023**

4- **RAPPORT DU MAIRE – ANNÉE 2022.**

5- **CORRESPONDANCE**

FINANCE

6.0 **Rapport verbal – Directrice générale/greffière-trésorière – Mai 2023.**

7.0 **Dépôt du rapport trimestriel – Juin 2023.**

ADMINISTRATION

8.0 **Autorisation des comptes à payer en juin 2023 et autres comptes payés affectant l'année 2023.**

9.0 **Tous sujets relatifs – Vente ou achat de terrain.**

10.0 **Tous sujets relatifs – Publicité, subvention, achat.**

11.0 **Tous sujets relatifs – Personnel.**

12.0 **Tous sujets relatifs – Règlement no. 422-2023 relatif à la démolition d'immeubles – Formation du comité de démolition.**

13.0 **Tous sujets relatifs – Décompte no.9 / Centre culturel et communautaire.**

14.0 **Tous sujets relatifs – Nomination pour siéger à l'organisme Ami-Bus inc.**

AFFAIRES NOUVELLES OU SUJETS DE SESSIONS ANTÉRIEURES REPORTÉS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

15.0 Rapports verbaux ou écrits de l'inspecteur municipal et environnement et de la directrice générale/greffière-trésorière.

VOIRIE MUNICIPALE
HYGIÈNE DU MILIEU (environnement)
URBANISME

16.0 Tous sujets relatifs – Acceptation / Recommandation du C.C.U.

LOISIRS
SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE
PÉRIODE DE QUESTIONS
CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION

2023-06-116

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 09 MAI 2023

Copie du procès-verbal de la session régulière tenue le 09 mai 2023 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé
DUMENT APPUYÉ par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le procès-verbal de la session régulière du 09 mai 2023 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE

Le maire-suppléant, Suzanne Choinière, dépose et présente son rapport portant sur les états financiers de l'Année 2022.

RAPPORT DU MAIRE - ANNÉE 2022

En vertu de la loi, voici le rapport 2022 portant sur la situation financière de la municipalité. Il traitera du rapport financier des vérificateurs pour l'année 2022, donnera un aperçu des réalisations 2023 et que des orientations générales qui ont du budget 2023.

ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DES VÉRIFICATEURS 2022

Revenus	6 580 176\$
❖ Moins les dépenses/charges	(4 499 803\$)
❖ Excédent de l'exercice avant affectations	2 080 373\$
❖ Moins les revenus d'investissement	(1 397 723\$)
❖ Excédent de fonctionnements de l'exercice avant conciliation	682 650\$
❖ Éléments de conciliation à des fins fiscales	(902 548\$)
❖ Excédent (déficit) de fonctionnement	(219 898\$)

APERÇU DES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2022

Au cours de l'année 2022, la municipalité a poursuivi l'application de son *Plan Quinquennal Stratégique de Réfection des Infrastructures Routières* prévoyant, entre autres, les travaux d'asphaltage du Boul. de Montréal, de la rue des Peupliers et de la rue Authier. Ces travaux ont été effectués à même les sommes planifiées au budget, et les différents programmes provinciaux.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2023

La valeur imposable du rôle d'évaluation foncière 2023, déposé le 16 août 2022 :

- ❖ Se chiffre à 697 979 300\$;
- ❖ Comparativement à 514 484 800\$ en 2022.

Dans ce contexte, lors de la préparation du budget de l'année 2023, le conseil municipal a pris la décision de maintenir le taux de la taxe municipale pour le secteur industriel et commercial et de diminuer le taux de la taxe résidentiel et agricole pour diminuer l'impact sur le compte de taxes des contribuables.



2023-06-117

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE 2022 SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE le Rapport du Maire 2022 concernant la situation financière de la municipalité doit être publié dans un journal;
**SUR PROPOSITION de François Vadnais
DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:**
QUE ce conseil décrète que le Rapport du Maire 2022 concernant la situation financière soit publié dans le Journal L'Express.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance soumise verbalement par la directrice générale/greffière-trésorière.

2023-06-118

RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES / DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE – MAI 2023

Soumis au conseil : Rapport verbal fait au conseil municipal lors de la session régulière du 06 juin 2023 par la directrice générale/greffière-trésorière;
**SUR PROPOSITION de Alexandre Picard
DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:**
QUE ce conseil accepte et entérine le rapport verbal du 06 juin 2023 de la directrice générale/greffière-trésorière pour mai 2023.
QUE ce conseil approuve ledit rapport verbal tel que présenté.

2023-06-119

RAPPORT TRIMESTRIEL – JUIN 2023

Soumis au conseil : Rapport trimestriel de juin 2023 déposé par la directrice générale/greffière-trésorière madame Annie Lessard;
**SUR PROPOSITION de François Vadnais
DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:**
QUE ce conseil accepte, entérine et approuve le rapport trimestriel déposé par la directrice générale/greffière-trésorière pour juin 2023.
QUE, malgré la façon de faire prévue dans la Loi, ce conseil demande de poursuivre la production des rapports financiers de manière trimestrielle.

2023-06-120

AUTORISATION DES COMPTES À PAYER EN JUIN 2023 & COMPTES PAYÉS OU À PAYER AFFECTANT L'ANNÉE 2023

Soumis au conseil : Liste des comptes à payer ou payer;
**SUR PROPOSITION de Alexandre Picard
DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:**
QUE les salaires payés aux employés en mai 2023 sont ratifiés par ce conseil.
QUE ce conseil approuve les comptes à payer en juin 2023 et ce, tels que soumis et autorise le paiement des comptes dus.
QUE ce conseil approuve et ratifie les autres comptes payés ou à payer affectant l'année 2023.

VENTE ET ACHAT DE TERRAIN

Aucune suite.

2023-06-121

AUTORISATION DU CONSEIL - PUBLICITÉ, SUBVENTION, ACHAT SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

**DUMENT APPUYÉE par François Vadnais
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:**
QUE ce conseil approuve les dépenses suivantes :
1. École l'Envolée, bourse de finissant; 100.00.-\$,
2. École Haute-Ville, bourse de finissant; 100.00.-\$,
3. AQLM; Congrès pour Nathalie Simard et Amélie Boudreau-Bédard; 2000.-\$, plus tx;
4. Home dépôt : Chariot à benne basculante, 649,00.-\$, plus tx;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

5. Robert Boileau; Lignage aréna; 2 600.-\$, plus tx;
6. Alarme J.P.com inc. : gâche de porte; 5 092.95;
7. Cardio Choc; boîte pour défibrillateur; 289.00.-\$, plus tx;
8. Groupe métropolitain popcorn; 2 chariots de transport pour machine à popcorn et barbe à papa; 2 055,40.-\$, plus tx;
9. Expo Antique et vintage SHOW; 500.00.-\$,
10. Stinson; location de benne chauffante pour 1 mois; 2 500.-\$, plus tx;
11. Centre de jardinage Granby : achat de fleur pour mairie et enseigne numérique : 2 000.-\$, tx inc.

QUE les sommes requises pour le paiement du point 8 soit, l'achat de 2 chariots de transport pour machine à popcorn et barbe à papa soit prise à même le surplus non affecté.

2023-06-122 DÉCISION DU CONSEIL / ENGAGEMENT – PRÉPOSÉ VOIRIE ET ARÉNA

Soumis au conseil: La directrice générale/greffière-trésorière fait rapport au conseil municipal sur les conditions de travail de l'employée sur probation;

**SUR PROPOSITION de Alexandre Picard
DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil, compte tenu du besoin, prend la décision d'engager un préposé voirie, monsieur Alexandre Bibaud. Ce dernier aura une période de probation de huit (8) mois à compter de la présente. Suite à cette période de probation, si l'évaluation est favorable, il sera engagé en permanence par la municipalité.

2023-06-123 DÉCISION DU CONSEIL / ENGAGEMENT – PRÉPOSÉ VOIRIE ET ARÉNA

Soumis au conseil: La directrice générale/greffière-trésorière fait rapport au conseil municipal sur les conditions de travail de l'employée sur probation;

**SUR PROPOSITION de Benoit Isaia
DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil, compte tenu du besoin, prend la décision d'engager un préposé voirie, monsieur Marco Gaucher. Ce dernier aura une période de probation de huit (8) mois à compter de la présente. Suite à cette période de probation, si l'évaluation est favorable, il sera engagé en permanence par la municipalité.

2023-06-124 RÈGLEMENT NO. 422-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES – FORMATION DU COMITÉ DE DÉMOLITION

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement no. 422-2023 relatif à la démolition d'immeubles à la séance ordinaire du conseil le 09 mai 2023 ;

ATTENDU QUE ledit règlement stipule qu'un comité doit être formé de trois membres du conseil et d'une durée d'un an et dont le mandat est renouvelable ;

ATTENDU QUE le quorum du comité est de deux membres ;

ATTENDU QUE le comité a pour fonction d'autoriser les demandes de démolition pour tout immeuble situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby et d'exercer tout autre pouvoir ou devoir que lui confère le présent règlement;

ATTENDU QU'UN membre du conseil qui cesse d'être membre du comité avant la fin de son mandat, qui est empêché d'agir ou qui a un intérêt personnel direct ou indirect dans une affaire dont est saisi le comité, est remplacé par un autre membre du conseil désigné par le conseil pour la durée non expirée de son mandat, ou pour la durée de son incapacité, ou encore, pour la durée de l'audition de l'affaire dans laquelle il a un intérêt, selon le cas ;

ATTENDU QUE le greffier-trésorier agit comme secrétaire du Comité. Il prépare, entre autres, l'ordre du jour, reçoit la correspondance, dresse les procès-verbaux de chaque réunion et donne suite aux décisions du Comité.

**SUR PROPOSITION de Alexandre Picard
DUMENT APPUYÉ par Gilbert Cabana**

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

No de résolution
ou annotation

QUE ce conseil procède à la formation d'un comité de démolition afin de répondre aux exigences stipulées dans ledit règlement en nommant :- Monsieur François Vadnais (Président)- Monsieur Bertrand Dubé - Monsieur Benoit Isaia- La directrice générale-greffière-trésorière à titre de secrétaire

2023-06-125

DÉCISION DU CONSEIL – CERTIFICAT DE PAIEMENT / DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 09- CONSTRUCTION DU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE & AUTORISATION DE SIGNATURES

Document soumis : Rapport de Favreau Blais, architecte, en date du 1er juin 2023;
ATTENDU QUE le conseil municipal a octroyé le contrat à la compagnie J.P.Brodeur construction inc. par résolution pour les travaux de construction du centre culturel et communautaire;

ATTENDU QUE Favreau Blais, architecte, a effectué une visite d'inspection des ouvrages et a émis le certificat de paiement no.09;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉ par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte le rapport de Favreau Blais, architectes, en date du 1er juin 2023 qui en fait la réception provisoire et autorise le paiement du décompte no.09 pour paiement au montant de 499 626.02-\$, taxes incluses.

QUE les sommes seront prises à même le surplus affecté.

QUE ce conseil autorise madame Annie Lessard, directrice générale et greffière-trésorière ou en cas d'absence de son adjointe à signer, s'il y a lieu, tout document pour donner effet à la présente.

2023-06-126

DÉCISION DU CONSEIL – NOMINATION DU REPRÉSENTANT MUNICIPAL POUR SIÉGER À L'ORGANISME AMI-BUS INC.

ATTENDU QUE la nécessité de nommer un nouveau représentant, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir du conseiller ;

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil nomme Monsieur Gilbert Cabana, conseiller municipal pour représenter la municipalité auprès d'Ami-Bus.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

INSPECTEUR MUNICIPAL ET EN ENVIRONNEMENT

L'inspecteur municipal et environnement dépose son rapport écrit sur les permis émis au cours du mois de mai 2023.

DIRECTRICE GÉNÉRALE / GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

La directrice générale / greffière-trésorière n'a pas de rapport pour les membres du conseil municipal.

2023-06-127

DÉCISION DU CONSEIL / RECOMMANDATION DU CCU - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : LOT NO. 2 592 285 CADASTRE DU QUÉBEC CONCERNANT LA GRANDEUR DU LOT AINSI QUE LE FRONTAGE QUI N'EST PAS CONFORME À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

ATTENDU QUE le propriétaire, s'est adressée au CCU dans le but d'autoriser la grandeur du lot qui est de 3 387,2 mètres carrés alors que la réglementation autorise 4 000 et le frontage qui est de 32,27 m, alors que la réglementation autorise 50m;

ATTENDU QUE le CCU a accepté ladite demande et a en fait la recommandation au conseil municipal pour approbation;

ATTENDU QUE le conseiller Alexandre Picard, siégeant aux réunions du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU), a expliqué le dossier concerné aux membres du conseil municipal;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil, suite à l'étude et à la recommandation du CCU, entérine l'orientation de ce dernier et accorde une dérogation mineure au propriétaire du lot 2 592 285 afin de régulariser la situation.

d.c.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

2023-06-128

No de résolution
ou annotation

**DÉCISION DU CONSEIL / RECOMMANDATION DU CCU - DEMANDE DE
DÉROGATION MINEURE : LOT NO. 6 453 551-S CADASTRE DU QUÉBEC
CONCERNANT LA SUPERFICIE DU BÂTIMENT ACCESSOIRE QUI
N'EST PAS CONFORME À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

ATTENDU QUE le propriétaire, s'est adressée au CCU dans le but d'autoriser la superficie du bâtiment accessoire qui sera de 360 pieds carrés; alors que la réglementation autorise 320 pieds carrés;

ATTENDU QUE le CCU a refusé ladite demande en raison des règles d'urbanismes spécifiques et a en fait la recommandation au conseil municipal;

ATTENDU QUE le conseiller Alexandre Picard, siégeant aux réunions du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU), a expliqué le dossier concerné aux membres du conseil municipal;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil, suite à l'étude et à la recommandation du CCU, entérine l'orientation de ce dernier et refuse la dérogation mineure au propriétaire.

2023-06-129

**DÉCISION DU CONSEIL / DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :
LOT NO. 5 031 363 CADASTRE DU QUÉBEC CONCERNANT LA MARGE
DE RECUIL QUI N'EST PAS CONFORME À LA RÉGLEMENTATION
MUNICIPALE**

ATTENDU QUE le propriétaire, s'est adressée au CCU dans le but d'autoriser une marge de recul de 1,02 mètre au lieu de 2 mètres;

ATTENDU QUE le CCU a accepté ladite demande conditionnelle qu'un véhicule d'urgence puisse circuler et a en fait la recommandation au conseil municipal pour approbation;

ATTENDU QUE le conseiller Alexandre Picard, siégeant aux réunions du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU), a expliqué le dossier concerné aux membres du conseil municipal;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil, suite à l'étude et à la recommandation du CCU, entérine l'orientation de ce dernier et accorde une dérogation mineure au propriétaire lot no. 5 031 363, conditionnel qu'un véhicule d'urgence puisse circuler.

2023-06-130

**DÉCISION DU CONSEIL / RECOMMANDATION DU CCU - DEMANDE DE
DÉROGATION MINEURE : LOT NO. 2 592 222 CADASTRE DU QUÉBEC
CONCERNANT LA SUPERFICIE DU BÂTIMENT ACCESSOIRE QUI
N'EST PAS CONFORME À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

ATTENDU QUE le propriétaire, s'est adressée au CCU dans le but d'autoriser la superficie du bâtiment accessoire qui sera de 162,6 mètres carrés; alors que la réglementation autorise 71,37 mètres carrés;

ATTENDU QUE le CCU a refusé ladite demande en raison que le bâtiment dépasse du double la superficie du bâtiment principal et a en fait la recommandation au conseil municipal;

ATTENDU QUE le conseiller Alexandre Picard, siégeant aux réunions du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU), a expliqué le dossier concerné aux membres du conseil municipal;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil, suite à l'étude et à la recommandation du CCU, entérine l'orientation de ce dernier et refuse en raison que le bâtiment dépasse du double la superficie du bâtiment principal la dérogation mineure au propriétaire.

A.C.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

No de résolution
ou annotation

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions. Elle débute à 19h45 jusqu'à 20h30.

2023-06-131

CLÔTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités.

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la présente session est levée à 20h30.


Annie Lessard, d.g. et greff.-très.
Secrétaire de l'assemblée


Suzanne Choinière, maire-suppléant
Présidente de l'assemblée



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

